26331 - Un pèlerin qui embrasse sa femme et folâtre avec elle

question

Voilà un pèlerin qui se retrouve dans une situation inacceptable; il a embrassé sa femme et éjaculé sans un contact sexuel. Cela lui est arrivé après la lapidation de la principale djamra Aqaba et le rasage mais avant la circumambulation majeure. La femme, elle, ne faisait pas le pèlerinage. Dites nous ce qu'il en est. Puisse Allah vous récompenser par le bien..

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'est pas permis à un musulman en état de sacralisation pour effectuer un pèlerinage mineur ou majeur de s'exposer à une situation susceptible d'invalider son pèlerinage ou d'en diminuer a valeur. Le baiser est interdit au pèlerin jusqu'à ce qu'll termine ses rites. C'est-à-dire la lapidation de la djamra la-Aqaba, le rasage ou la diminution de la chevelure, la circumambulation et la marche entre Safa et marwa pour le pèlerin ayant à accomplir ce rite. Il en est ainsi car, avant la fin de ces rites, on est dans une situation qui nous interdit tout commerce charnel avec les femmes. Le pèlerinage de celui qui a embrassé sa femme ou éjaculé avant la fin des rites en question ne devient pas caduc. Cependant le fautif doit solliciter le pardon divin et éviter de récidiver. Pour réparer sa faute, il doit sacrifier un mouton apte au sacrifice rituel et en distribuer la viande aux pauvres du sanctuaire mecquois. Il faut le faire le plus vite possible.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.